



Deutsche Bank

Compte à Terme



Emetteur : Deutsche Bank DB Irland PLC

Droit applicable : droit irlandais

Définition : Sur un compte à terme, l'épargne est bloquée pour un terme déterminé (d'où son nom). Autrement dit, l'argent n'est pas disponible pendant une certaine durée que le client peut choisir au préalable. Le taux d'intérêt fixé à l'ouverture d'un compte à terme reste constant jusqu'à l'échéance finale.

Groupe-cible : ces produits sont particulièrement intéressants pour les clients qui ne doivent pas disposer de leur argent à court / moyen terme et qui sont à la recherche d'une rémunération fixe.

Devise : EUR et certaines autres devises . Ainsi, plus la volatilité d'une devise par rapport à une autre devise est élevée, plus la possibilité de gain est élevée.

Taux d'intérêts : aperçu des taux nets sur base annuelle pour les maturités .

Durée	Eur
3 mois	4.02%
6 mois	4.25%
1 ans	4.58%
2 ans	4.93%

Taux arrondis à deux décimales.

Les taux d'intérêts dépendent de la durée. Un aperçu des taux d'application sur l'ensemble des maturités et devises offertes est disponible dans les Financial Centers. Les taux sont mis à jour régulièrement par la Banque. Pour connaître le taux d'application du jour, contactez votre Financial Center. Le taux d'intérêt est fixé lors de l'ouverture du compte à terme par le client, sur la base du taux d'intérêt du jour, et ce pour toute la durée du compte à terme.



Montant minimum de souscription :

Dépôt à terme en EUR pour des maturités de 3 mois ou plus : 1.000 EUR

Dépôt à terme en EUR pour des maturités inférieures à 6 mois : 5000 EUR

Dépôt à terme en EUR pour des maturités supérieur à 1 ans : 10 000 EUR

Versements complémentaires : Plusieurs versements par compte à terme sont acceptés.

Durée : : minimum 3 mois / maximum 2 ans.

L'exécution du contrat pour toute la durée est un élément essentiel du contrat et a permis de déterminer les principales caractéristiques du compte à terme. Le client reconnaît, que pour cette raison, le compte à terme ne peut être résilié anticipativement. Si à titre exceptionnel le client désire obtenir un remboursement partiel ou complet du montant du compte à terme et ce avant l'échéance, il peut en informer la Deutsche Bank.

Le cas échéant la Banque déterminera les conditions financières afin de répondre à la demande du client, et ce sur base d'éléments objectifs (comme e.a. le montant du remboursement souhaité, la maturité restante, les conditions de marché, l'application d'une indemnité à payer par le client de 0,10% sur le montant nominal du compte à terme). A défaut d'accord entre le client et la Banque en ce qui concerne des conditions financières, le compte à terme continuera à courir jusqu'à l'échéance convenue à l'ouverture du compte à terme.

Compte sous-jacent : L'ouverture d'un compte à terme ne nécessite pas l'existence d'un autre compte (à vue ou d'épargne) auprès de la Deutsche Bank (= compte sous-jacent). Le montant redevable sera automatiquement versé sur ce compte à la date d'échéance. Si le montant de souscription convenu n'est pas disponible sur le compte sous-jacent, Deutsche Bank peut débiter ce montant d'un autre compte (sous le même numéro de client) et le transférer vers le compte sous-jacent. Si le compte sous-jacent n'existe plus à la date d'échéance, Deutsche Bank se réserve le droit de verser le montant redevable sur un autre compte au nom du client et ce, au choix de la Deutsche Bank.



Date valeur - Dépôt : date valeur du dépôt sur le compte sous-jacent –

Retrait : date valeur du jour bancaire ouvrable du versement de l'argent (à l'échéance) sur le compte sous-jacent

Décompte d'intérêts : les intérêts seront par défaut calculés à l'échéance du compte à terme et le montant redevable sera versé sur le compte sous-jacent.

Pour les dépôts à terme supérieurs à 1 an, un paiement périodique d'intérêt (tous les mois) peut être demandé. Si la devise du compte sous-jacent et du compte à terme sont différentes, le montant redevable sera converti dans la devise du compte sous-jacent et ce en utilisant le cours de change d'application à ce moment-là..

Fiscalité : Les intérêts ne sont pas soumis au précompte mobilier de 30%. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle du client et est susceptible de changer à l'avenir.

Frais : aucun

Risques : En cas de faillite ou risque de faillite de l'institution financière, l'investisseur est couvert par le FGDR (Fonds de garantie des dépôts et de résolution) .

La devise, la date de début, la durée, le montant et le taux sont fixés au moment de l'ouverture du compte à terme. Ce compte est soumis aux dispositions du Règlement général des opérations, aux autres règlements spécifiques qui peuvent être d'application et à la brochure « Tarifs pour les principales opérations bancaires et sur titres »,

Pour le compte à terme, aucun prospectus ni fiche d'information n'est obligatoire.

